

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Bony, M. Thiériot, M. Pauget, M. Cinieri,
Mme Ramassamy, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Louwagie, M. Cattin, M. Reda, M. Perrut,
Mme Trastour-Isnart, M. de Ganay, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Rémi Delatte, M. Manuel
et M. Ferrara

ARTICLE 28

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.